

Charleroi, le 6 novembre 2018

Agence pour une Vie de Qualité

Administration centrale

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

ADMINISTRATION CENTRALE
DIRECTION APPUI

Nos réf. : AVIQ/ADM/CDG/AVW/10.2018/037

Votre correspondant : Axel Van WEYNENDAELE
☎ 071/205.510 – axel.vanweynendaele@aviq.be

Madame Alda GREOLI

Vice-Présidente du Gouvernement wallon
Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de
l'Égalité des Chances, de la Fonction publique et
de la Simplification administrative
Place des Célestines, 1

5000 Namur

Objet : Budget initial 2019 – Constats du Conseil général

Madame la Ministre,
Chère Alda,

Réuni en séance le 25 octobre 2018, le Conseil général a pris connaissance des propositions de préfiguration du budget initial 2019 ainsi que des avis des trois Comités de branche et du Conseil de monitoring financier et budgétaire.

Le Conseil Général a remis un avis favorable, mais souhaite dans le même temps attirer votre attention sur plusieurs risques potentiels en matière de financement de certains secteurs.

En branche Bien-être et Santé, le montant alloué pour financer le passage de statut d'ouvrier à celui d'employé pour le personnel des SAFAS semble sous-évalué. Il y aurait lieu de procéder à une étude approfondie en y associant les acteurs de terrain concernés. Cette demande ne remet nullement en question la qualité de la démarche ministérielle entamée et son bien-fondé, mais il serait bon d'avoir une vision plus claire d'ici le 1^{er} ajustement budgétaire.

En branche Handicap, le Conseil général demande qu'une étude identique puisse, également, être menée sur le financement des secteurs des entreprises de travail adapté (ETA) et des cas prioritaires.

Par ailleurs, le Conseil général, les Comités de branche et demain les Commissions de conventions ne peuvent se sentir responsables des dépassements éventuels dans la mesure où ils n'ont pas été associés à l'élaboration des politiques sectorielles et aux besoins en prestations sociales. Dans la foulée le Conseil général s'interroge sur sa marche de manœuvre en cas d'insuffisance de dotations de la Région et vu le peu de variables d'ajustement en interne.

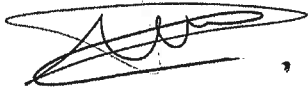
À cet égard, ce dernier formule trois demandes :

1. Disposer d'outils (extra) comptables élaborés par l'Agence afin de suivre au plus près l'état des dépenses et impact des nouvelles politiques, de notes méthodologiques ayant conduit à la confection des budgets alloués à chaque commission de convention (de manière à ce que s'exerce de plein droit leur rôle paritaire et futures responsabilités) et des notes claires relative aux montants alloués aux organismes assureurs wallons.
2. Connaître l'évolution des dotations fédérales pour les matières INAMI et allocations familiales nonobstant le fait que le Conseil général est bien au clair que les recettes provenant du Fédéral sont des recettes non affectées à ne pas à lier l'évolution de ces dotations, basée sur des critères négociés politiquement et décidés par le Gouvernement wallon.
3. Travailler avec des projections pluriannuelles. À ce sujet, la mise en place du Conseil de la Prospective et de la Stratégie devient une urgence pour évaluer les besoins, fixer le cap et être propositionnel auprès du Ministre de tutelle et du Gouvernement.

Enfin, le Conseil général souligne l'effort méthodologique fourni au fil des présentations des points budgétaires pour transmettre une information claire et lisible aux instances et souhaite la poursuite de cet effort de méthodologie et de pédagogie dans la communication et l'exploitation des données budgétaires. Le rapport au temps sera sans nul doute un critère à risque à maîtriser dans cette première année de fonctionnement paritaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Chère Alda, nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil général,



Frédéric POSSEMIERS

L'Administratrice générale,



Alice BAUDINE